

Initiatives parlementaires

Prenons un exemple récent, celui des infirmières en Alberta. Une telle loi existait, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas fonctionné. Qu'est-ce que les infirmières ont fait? Elles ont enfreint la loi.

Qu'arrive-t-il lorsqu'une loi qui vise essentiellement à retirer à 37 syndicats et à des milliers d'employés le droit de choisir, en tant que Canadiens, de continuer ou non à travailler pour un employeur, lorsqu'ils croient être traités injustement? Tôt ou tard, dans des cas ayant une telle portée, les gens seront forcés de prendre eux-mêmes les mesures qui s'imposent. La loi n'est utile que dans la mesure où les gens permettent qu'elle le soit, en la respectant. C'est pourquoi nous avons eu recours à des lois de retour au travail plutôt qu'à des retraits unilatéraux du droit de grève, qui équivaudraient en fait à un déni total des droits des gens.

Prenons un autre exemple. Que se passerait-il dans le sud de l'Ontario si nous appliquions aux travailleurs de l'automobile le scénario que le député nous propose aujourd'hui? Les travailleurs de l'automobile du sud de l'Ontario représentent un élément important de l'économie de la région. Qu'arriverait-il si nous leur disions qu'ils n'ont plus le droit de faire la grève parce qu'ils constituent maintenant un service essentiel, car une grève des travailleurs de l'automobile a des répercussions sur toute l'économie du sud de la province. Je crois pouvoir dire qu'elle se répercute en fait sur toute l'économie canadienne, car cela prouve à quel point l'industrie automobile est considérable et importante pour le Canada. Nous ne disons pas, ou je n'entends pas les députés d'en face dire que l'on ne devrait pas permettre aux travailleurs de l'automobile de faire la grève, parce qu'ils considèrent la situation en termes très simplistes et parce que c'est l'agriculteur ou le producteur qui en souffre.

• (1750)

Tout le monde souffre d'une grève. Croyez-moi, les travailleurs en souffrent, l'entreprise en souffre, et les tierces parties en souffrent elles aussi. Mais l'aspect le plus important de ce scénario, c'est que nous avons élaboré au cours de très nombreuses années un système, parfois encombrant et très lent, mais le meilleur système du monde jusqu'ici, qui reconnaît des droits aux travailleurs et qui leur permet de négocier de bonne foi avec leur employeur. Quand ils estiment que la bonne foi est absente ou qu'ils n'obtiennent pas le traitement convenable et nécessaire pour faire vivre leur famille et pour jouir

du genre de vie qu'ils souhaitent, ils retirent leurs services. Ce n'est pas très difficile à comprendre.

Je voudrais également revenir sur ce dont le député a parlé en ce qui a trait au sujet de discussion précédent, et prenons-le comme sujet de discussion; je n'ai jamais vu un député venir dire de ne faire aucun cas de son projet de loi mais de s'y baser pour amorcer la discussion. N'y a-t-il pas d'autres moyens pour le faire?

Voici une suggestion que le député pourrait peut-être prendre en considération: qu'il écrive au président du comité des transports pour lui demander s'il serait possible d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour des délibérations. Mon collègue de Thunder Bay ne tarderait pas à vous dire qu'on serait tout disposé à chercher d'autres moyens d'améliorer le système de transport, ce qui est en question ici. Il ne s'agit pas d'interdire la grève aux travailleurs, d'autoriser les employeurs à décréter un lock-out ni d'envisager l'autre scénario; il s'agit du système de transport qui semble ne pas très bien fonctionner et de la modernisation du système qui s'impose pour que nous puissions soutenir la concurrence.

Je rappelle aussi au député que le parti ministériel siège de l'autre côté de la Chambre, au cas où il l'aurait oublié. Si le gouvernement croit que les problèmes sont réels, il peut aussi proposer de renvoyer la question au comité pour nous permettre d'étudier les aspects de la vaste question du système de transport qui se rapportent au mouvement des produits agricoles de l'Ouest. Qu'on ne vienne pas dire que le projet de loi n'est qu'un prétexte à débat, qu'on refuse d'attaquer les syndicats ou de supprimer les droits des travailleurs; il faut chercher une solution à un problème.

Je lui recommande de faire préparer par son personnel et les services de recherche à sa disposition des propositions un peu plus concrètes à étudier, et de ne pas se réfugier derrière l'argument selon lequel ce n'est qu'un sujet de débat. Sa véritable intention est de gravement désavantager les travailleurs, de ne pas leur reconnaître leurs droits, comme l'exige la démocratie. Le régime démocratique n'apparaît pas comme idéal à certains, mais pour d'autres d'entre nous, il est le meilleur du monde, et nous sommes prêts à subir parfois des inconvénients si c'est le prix à payer pour permettre aux travailleurs d'exercer leurs droits.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Au moment d'aborder le projet de loi C-250 dont la Chambre est saisie aujourd'hui, monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques brefs commentaires et exprimer les doléances d'un résident du nord de l'Ontario, région où